

FESTIVAL des LANGUES - LILLE 21 mars 2009

Table ronde « Le plurilinguisme, un atout pour l'Europe ? »

Claire EXTRAMIANA

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Promouvoir le multilinguisme, un enjeu pour la France

L'accent est mis aujourd'hui sur la **promotion du multilinguisme dans le cadre d'une politique plus générale de valorisation de la diversité culturelle et linguistique** qu'illustre la convention de l'Unesco pour la protection de la diversité culturelle. Dans la période récente, la France a été amenée de ce fait à infléchir ses stratégies de promotion de la langue française en Europe, même si elle conduit un effort volontariste pour favoriser l'apprentissage du français dans les États membres et pour préserver la fonctionnalité du français et son statut de langue de travail au sein des institutions européennes.

Un nouvel enjeu pour la Commission européenne

La promotion de la diversité linguistique est en phase avec la préoccupation des opinions publiques européennes et avec l'inscription du multilinguisme dans la composition de la Commission européenne, dont témoigne en janvier 2007 la nomination du commissaire Léonard ORBAN, chargé du multilinguisme. C'est la nécessité d'organiser la coexistence des langues en Europe – 23 langues nationales sont ici concernées – qui a conduit la Commission européenne à définir et à mettre en œuvre **une politique européenne des langues**. Pour l'essentiel fondée sur l'apprentissage de deux langues étrangères dans les systèmes éducatifs nationaux (déclaration de Lisbonne en 2002), cette politique enregistre des avancées, que l'on pense au **rapport d'Amin Maalouf, « les langues, un défi pour l'Europe »** (voir note 1), ou au **Forum des affaires présidé par Etienne Davignon** (voir note 2).

Initiatives de la France en 2008

C'est dans ce contexte que la France a pris en 2008 deux initiatives importantes : les **États généraux du multilinguisme** et une note de la Présidence française de l'Union européenne intitulée **« Multilinguisme, traduction et dialogue interculturel »**.

L'organisation à Paris, le 26 septembre 2008, date de la Journée européenne des langues, d'États généraux du multilinguisme, en présence de 700 participants des pays de l'UE, a ouvert des pistes de travail sur le rôle du multilinguisme dans la compétitivité des entreprises, la cohésion sociale, mais aussi la circulation des œuvres et des savoirs et, plus largement, le dialogue interculturel dont 2008 fut l'année en Europe.

Cet événement, auquel la société civile européenne (artistes, chercheurs, chefs d'entreprise, syndicalistes...) a pris une large part, a constitué un point d'appui à la démarche politique qui a débouché, le 21 novembre dernier, sur l'adoption d'une **résolution du Conseil des ministres de l'éducation, de la jeunesse et de la culture relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme** (*Journal officiel de l'Union européenne* du 16 décembre 2008). Sont visés le renforcement de l'apprentissage des langues tout au long de la vie et la valorisation des compétences linguistiques des européens pour favoriser leur évolution professionnelle et leur mobilité. Un volet important est consacré à la traduction, invitant les Etats membres et la Commission à renforcer leur action dans ce domaine et les engageant à réfléchir à la mise en place, à terme, d'un programme européen spécifique en faveur de la traduction.

« La traduction, c'est la langue de l'Europe » (Umberto Eco)

En parallèle, la présidence française a diffusé le 21 novembre dernier une note intitulée « **Multilinguisme, traduction et dialogue interculturel** »¹, qui donne un cadre pour l'action des États et de l'UE (voir note 3). La traduction est un thème transversal qui ne se réduit pas au fonctionnement des institutions européennes ni à la circulation du livre en Europe ; elle concerne le cinéma, le spectacle vivant, le fonctionnement des administrations nationales, le secteur économique... La traduction permet de concilier l'attachement légitime des citoyens à leur langue avec les impératifs de l'échange dans un marché unique ; elle joue un rôle pour le développement du dialogue interculturel en facilitant l'accès des citoyens européens aux idées, aux savoirs, ainsi qu'aux expressions culturelles et artistiques.

La Commission a désormais pris la mesure des enjeux culturels, technologiques et professionnels de la traduction. Elle lance ainsi une réflexion, avec une centaine d'universités en Europe, en vue de la création d'un master européen en traduction et organise, le 20 avril prochain, une rencontre sur la contribution de la traduction littéraire à la connaissance du patrimoine culturel européen. La France a grandement contribué à cette prise de conscience.

¹ http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/publications/Reference09_Multilinguisme-Trad-DialInter.pdf

Compléments

(1) La proposition de la résolution de Barcelone en 2002 était que toute personne doit pouvoir étudier deux langues autres que sa langue maternelle, ce qui permet de ne pas se limiter à l'anglais. Le **groupe de réflexion réuni par le Commissaire Orban autour d'Amin Maalouf** a considéré que si l'on propose uniquement deux langues, le cours naturel des choses donnera la priorité à l'anglais et la deuxième langue sera illusoire. Une autre manière de procéder est donc de proposer une première langue étrangère différente de l'anglais, l'anglais étant la deuxième langue étrangère. Cette première langue, est appelée « langue personnelle adoptive ». Pour que cette « **langue personnelle adoptive** » ait une raison d'être, le groupe d'intellectuels préconise que les relations bilatérales entre les pays européens s'établissent dans les langues de ces pays et non dans une langue tierce. Amin Maalouf pense que l'Europe a besoin de disposer de toutes les compétences linguistiques : les langues européennes et aussi les langues de l'immigration et les langues du reste du monde.

(2) Voir **l'étude ELAN** sur l'incidence du manque de compétences linguistiques sur la compétitivité des entreprises : http://ec.europa.eu/education/policies/lang/doc/elan_fr.pdf

(3) « **Multilinguisme, traduction et dialogue interculturel** » : cette initiative de la France en faveur de la traduction concerne plusieurs volets :

- traduire les textes pour faire circuler les savoirs : améliorer les systèmes d'aide européens, favoriser la diffusion des œuvres, valoriser la création contemporaine ;
- renforcer le rôle du cinéma et de l'audiovisuel en matière de diversité linguistique : intervenir sur les versions linguistiques des œuvres cinématographiques et audiovisuelles pour diminuer les obstacles à leur circulation en Europe et hors d'Europe, par exemple encourager la réalisation de versions doublées et/ou sous-titrées pour permettre au téléspectateur de choisir entre le doublage et le sous-titrage ;
- favoriser la diffusion du spectacle vivant au moyen du sur-titrage ;
- valoriser les métiers de la traduction qui souffrent d'un déficit de reconnaissance ;
- faciliter la traduction orale dans les rencontres internationales ;
- améliorer les outils terminologiques pour que les langues disposent de corpus de termes dans chaque domaine de spécialité ;
- développer les technologies de la langue : traduction automatique, traduction assistée par ordinateur, traduction vocale.